

Lausanne, le 29 avril 2020

Communiqué de presse

Difficultés financières de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) **En plein Covid-19, les salaires des soignants sont menacés.**

Le Conseil d'État a annoncé ce jour devoir octroyer une garantie financière supplémentaire temporaire à l'HRC afin de faire face à une situation financière problématique à court terme. Un audit est également demandé.

C'est avec consternation et effarement que le PLR Vaud prend note de l'annonce du Conseil d'État relatif à la situation financière de l'Hôpital Riviera-Chablais. Des demandes de prolongation et des nouvelles garanties vont être soumises prochainement au Grand Conseil afin d'assurer, entre autre, le paiement des salaires des collaborateurs. Si le suivi de la construction a déjà suscité de multiples interrogations, c'est aujourd'hui le suivi financier qui révèle de fortes lacunes et mène à des déficits inacceptables.

Pour rappel, les garanties étatiques ont déjà dû être fortement augmentées notamment en 2019 tant pour la construction que pour le fond de roulement. De plus, les coûts prévus pour les futurs projets (Samaritain, Monthey) ont doublé avant même le début des travaux.

Une augmentation considérable et non maîtrisée des coûts de construction est constatée ainsi qu'un déficit important d'exploitation sur 2019 et aggravé encore pour 2020 avant même la crise du Covid-19 dont l'impact financier risque d'être important vu la forte baisse d'activités durant cette période. Enfin, un déficit tout aussi important est prévu pour 2021.

Dans la presse, la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), annonçait, il y a moins d'une année, l'espoir d'ici 4 à 5 ans de réaliser des économies annuelles de 10 millions malgré les surcoûts de la construction. Les chiffres présentés aujourd'hui par le Conseil d'État laissent pantois et mettent en doute les promesses quant aux gains réels d'une concentration des services hospitaliers sur un site.

Les chiffres qui sont communiqués ce jour doivent encore être vérifiés et documentés au travers des audits de la fiduciaire mandatée par le Conseil d'État et par le Contrôle Cantonal des Finances. Néanmoins, divers rapports de ce dernier avaient déjà alerté sur la situation durant la construction, malheureusement sans effet.

Manifestement, les montants élevés octroyés ne suffisent plus et l'HRC a dû emprunter au début de l'année 2020 encore davantage sans même en informer l'État. Afin, entre autres, de s'assurer que les salaires soient payés à court terme, le Grand Conseil se verra soumettre un EMPD dès sa prochaine séance. Ce texte validera la prolongation d'une année de la garantie temporaire de 45 millions sur le fond de roulement ; mais il propose surtout l'octroi d'une nouvelle garantie de maximum 80 millions, 60 millions pour Vaud, afin d'assurer les liquidités pour financer, notamment, les salaires.

Le PLR Vaud regrette de se retrouver dans une situation de fait accompli. Il ne peut concevoir que le Conseil d'État se retrouve face à une telle situation sans même en avoir été informé plus tôt. Selon la LaMal, il n'est pas du rôle de l'État de financer ni de garantir la trésorerie des hôpitaux. Toutefois, les députés PLR voteront la garantie nécessaire au paiement des salaires du personnel et des factures courantes. Le PLR Vaud tient en effet à remercier les collaborateurs de l'HRC, dont il ne remet pas en question la qualité du travail effectué. Ceux-ci ne doivent en aucun cas devoir assumer les dysfonctionnements et manquements des organes dirigeants et le paiement de leurs salaires doit pouvoir être assuré.

De plus, au vu des annonces de budget à moyen terme, il est vraisemblable que des demandes de garanties supplémentaires sont à prévoir. Le PLR Vaud, par l'intermédiaire de ses commissaires à la gestion et aux finances, seront donc attentifs à l'implémentation des mesures d'assainissement et aux résultats de celles-ci. Il craint en effet qu'elles ne soient pas suffisantes pour assurer la pérennité d'exploitation de l'établissement.

La question d'une commission parlementaire (CEP) se pose clairement vu les montants engagés.

Le PLR Vaud tient ici à rappeler l'importance de la gestion et du suivi financier des constructions. Si, certes, l'État de Vaud n'est pas le maître d'ouvrage dans ce cas, les garanties indirectes proviennent toutefois de l'argent des contribuables vaudois. Ces problématiques sont malheureusement trop fréquentes dans les chantiers gérés par le DSAS, notamment sous l'ère P-Y Maillard. Rappelons les défauts de construction sur le site de l'Hôpital de Cery qui engendrent des retards importants ou encore l'Hôpital de l'Enfance. Le PLR Vaud appelle ici le Conseil d'État à privilégier, dans le cadre des marchés publics, les contrats d'entreprise générale totale à livre ouvert afin d'avoir une meilleure maîtrise de la sous-traitance. Dans le cas de l'HRC, une expertise s'avère indispensable pour déterminer si un contrôle des coûts de construction a réellement été réalisé et de quelle manière.

Enfin, le PLR Vaud réitère son souhait de centraliser l'ensemble des constructions et des architectes de l'État dans un seul service. Le postulat Frédéric Borloz allant dans ce sens date de 2005 et sur question écrite de la députée Florence Gross, le Conseil d'État a promis une réponse à ce texte encore cette année. En effet, si les chantiers liés au DSAS révèlent trop souvent des dépassements, cela n'est pas le cas de ceux gérés par le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) ; Château Saint Maire, Parlement, etc.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Florence Gross, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

Floriane Wyss, secrétaire générale du PLR Vaud, 077 426 85 35